**SESSION DU CCPM N$^{O}$ 95-2**

27 et 28 avril 1995

**Compte rendu de discussion**

Les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) se sont réunis les 27 et 28 avril 1995, à Montréal, au Canada, pour y tenir une session ordinaire. La ***liste des participants***, l'***ordre du jour*** et l'***avis au Conseil n$^{o}$ 95-4*** figurent aux annexes A, B et C respectivement.

## COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Dans le cadre de ses commentaires, le président :

- rappelle les progrès que l'on a réalisés dans des dossiers clés tout en s'adaptant à une réalité qui évolue, et fait particulièrement référence à des questions touchant à la fois aux consultations publiques sur les lignes directrices relatives aux communications factuelles et à l'accession à l'ALENA;
- souligne l'importance stratégique que revêt cette session;
- réaffirme la nécessité de travailler en collaboration avec le Conseil et de soutenir le Secrétariat;
- prend note qu'il faudra à l'avenir apporter des améliorations à la logistique en vue des sessions.

## COMPTE RENDU DE DISCUSSION DE LA SESSION N$^{O}$ 95-1 (11 au 13 janvier 1995)

Le ***Compte rendu de discussion*** est adopté tel qu'il est présenté en y apportant toutefois les précisions suivantes :

1. Partout où elle est mentionnée, l'expression « organisations non gouvernementales » (ONG) doit être prise dans le sens large que lui donne l'Accord.
2. L'expression « atelier sur les instruments économiques » dont il est fait mention à la page 7 comprendra les termes « coopération technique ».

Le ***compte rendu de discussion*** sera déclassifié et distribué aux membres du CCPM, au Conseil et au Secrétariat, ainsi qu'aux présidents des comités consultatifs nationaux (CCN) et des comités consultatifs gouvernementaux (CCG).

**Suivi : Secrétaire**

## MISE À JOUR PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF

Dans le cadre de ses commentaires, le directeur exécutif :

- mentionne les progrès réalisés sur le plan du recrutement du personnel professionnel;
- informe les membres qu'il existe maintenant un Secrétariat satellite au Mexique;
- renseigne les membres au sujet du paiement des contributions par les trois Parties;
- annonce aux membres que le Comité permanent général (CPG) a été créé et explique son mandat;
- invite les membres à réagir à la proposition d'énoncé de mission de la CCE;
- fait référence à sa note du 25 avril concernant la mise en oeuvre du Programme de 1995 et plus particulièrement à la possibilité d'obtenir des résultats tangibles à court terme.

Au cours de la discussion qui suit, les membres :

- demandent des éclaircissements justifiant l'ouverture d'un bureau au Mexique et le rôle que joue le CPG à ce sujet;
- font des commentaires sur le caractère opportun d'une étude sur les conséquences des fluctuations du cours des devises;
- réitèrent leur invitation à toutes les Parties de déléguer des observateurs aux sessions du CCPM.

## PROGRAMME DE 1995

Ce sujet a fait l'objet de discussions à deux reprises au cours de la session.

Le directeur exécutif, assisté des deux administrateurs, donne au membre un aperçu des diverses activités en cours, et plus particulièrement des projets censés donner des résultats à court terme. Quelque 15 projets regroupés sous les thèmes énumérés ci-après sont examinés. Ces thèmes sont les suivants :

- Conservation et protection de l'écosystème
- Répercussions de l'ALENA et consultation
- Application de la réglementation et lois et règlement dans le domaine de l'environnement
- Prévention de la pollution
- Coopération technique et acquisition d'un potentiel de services
- Questions environnementales transfrontalières
- Questions de nature opérationnelle

Le ***but,*** l'***état,*** les ***partenaires potentiels,*** les ***prochaines étapes*** et les ***résultats prévus*** de chaque projet sont présentés sur une fiche de projet.

Au cours de la discussion, les membres et le directeur exécutif procèdent à un échange de points de vue au sujet de :

- la perspective d'ensemble des activités et sur la nécessité d'y accorder encore plus d'importance;
- les divers moyens de décomposer en facteurs les résultats dans le processus d'élaboration des politiques;
- l'importance à accorder à la participation de la population autochtone et de l'industrie en vue de stimuler le partenariat;
- le bien-fondé d'une banque d'informations indiquant les domaines de compétence du personnel professionnel et des membres du CCPM, des CCN et des CCG;
- le rôle que le CCPM pourrait jouer dans le cadre de l'élaboration du Programme de 1996.

**Suivi : président**

## MISE À JOUR - LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS FACTUELLES

Le représentant du Comité (J. Richardson) et le chef de la division juridique (G. Block) expliquent brièvement en quoi consiste actuellement le processus de préparation d'un document à publier en vue des consultations publiques.

Les membres sollicitent la tenue d'une séance d'information privée, demandent à leur représentant de continuer de collaborer étroitement avec le Secrétariat et le CPG, et concluent en pressant officiellement les Parties, par l'entremise de l'avis n° 95-4, de publier sans plus tarder un document en vue de la consultation publique.

**Suivi : président**

## PROCESSUS DE CONSULTATION - LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS FACTUELLES

Le président aborde le sujet en :

- faisant référence à la précédente décision du Comité de tenir une session publique;
- mentionnant la nécessité de définir un sujet à traiter dans le cadre de telles consultations;
- rappelant que, le 8 février, le Conseil a confié au Comité le mandat de superviser la consultation publique sur les lignes directrices relatives aux communications factuelles;
- soutenant que le délai d'achèvement du document en vue de la consultation a donné la chance de raffiner le processus de consultation.

Les membres se disent d'avis qu'un cadre de travail relatif à la consultation pourrait donner lieu à un rapport qui serait bénéfique aux trois éléments de la Commission, à savoir le Conseil, le Secrétariat et le Comité lui-même. De plus, ce cadre de travail proposerait de limiter la consultation aux lignes

directrices, tout en reconnaissant la nécessité de fournir de la documentation de base au sujet de l'Accord et de la Commission.

Au cours de la discussion, les membres :

- rappellent qu'ils ont un rôle de conseillers auprès de la Commission;
- en arrivent à la conclusion que le rôle du Comité devrait se borner à solliciter des opinions au sujet des lignes directrices;
- constatent qu'il faut faire une distinction entre le rapport de consultation et l'opinion du Comité à propos des lignes directrices;
- confirment l'importance que revêt la représentation du Comité par ses membres des trois pays pour ce qui est de diriger la consultation dans chacun de leur pays respectif;
- estiment qu'il est nécessaire de dresser un plan de rechange au cas où les Parties ne sont pas en mesure de terminer le document en temps opportun;
- demandent au président de procéder, en collaboration avec le Secrétariat, à la mise au point d'une formule de consultation adaptable et économique, et ce en conformité avec les différences culturelles des trois pays.

**Suivi : président**

## INTERVENTIONS DES OBSERVATEURS

Ce point de l'ordre du jour permet à quatre observateurs de faire de brefs exposés. MM. Zaelke et Greene font état des activités récentes liées à l'accession éventuelle du Chili à l'ALENA. M^me^ Glumac et M. Hardaker signalent l'importance que revêtent les échanges du CCPM avec les CCG et les CCN.

## EXPANSION DE L'ALENA

Les membres évoquent leur avis n° 95-1 au Conseil à ce sujet et discutent du bien-fondé d'autres initiatives, telles que l'organisation d'un séminaire ou la préparation d'un document sur les points clés à évaluer lorsqu'il faudra étudier des demandes d'adhésion à l'Accord.

Les membres terminent la discussion en formulant à nouveau leur avis officiel au Conseil. Étant donné l'importance des négociations, les membres s'en remettent au président pour juger s'il est opportun d'inviter des observateurs chiliens aux sessions du CCPM. Le président discutera aussi avec le directeur exécutif de la pertinence, de la portée éventuelle et du coût d'une étude ou d'une autre initiative pour collaborer à l'examen des candidatures potentielles à l'ALENA.

**Suivi : président**

## ATELIER SUR DES QUESTIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE

L. Comeau fait référence à sa note du 28 février et plus particulièrement à la portée que l'atelier en question devrait avoir. Il est à nouveau précisé que cet atelier doit être prévu au début du processus. Il faut également y inclure un élément relatif à la technologie. Les membres conviennent de solliciter le soutien du Secrétariat en vue de soumettre une proposition au Conseil.

**Suivi : L. Comeau**

## RAPPORT ANNUEL DE LA CCE

M. Cloghesy représentera le CCPM au cours du processus d'établissement du premier rapport; il sera assisté par M. Pépin, du Secrétariat.

**Suivi : M. Cloghesy**

## PROCHAINE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL

Les membres sont informés que la date de la prochaine session du Conseil fait encore l'objet de consultations entre les Parties. Les membres conviennent que les meilleurs rôle et contribution du CCPM consisteront à conseiller une structure pour la séance publique. À cette fin, il faudra passer en revue les représentations qui seront faites au cours de la séance publique de juillet 1995. Il est jugé essentiel de déterminer quel sera le « sujet traité ». J. Richardson continuera à représenter le CCPM dans le cadre es discussions relatives à la prochaine session ordinaire du Conseil.

**Suivi : J. Richardson**

## AUTRES QUESTIONS

M. C. Castro informe les membres de la création récente du Comité consultatif national mexicain pour le développement durable, formé de représentants d'organisations sociales, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales, d'établissements d'enseignement et des gouvernements locaux..

R. Vincent, du Secrétariat, fait un exposé sur le logo de la Commission.

## PROCHAINES SESSIONS DU CCPM

Les membres adoptent le calendrier suivant :

| | |
|---|---|
| Août : | 23 et 24, à Montréal |
| Octobre : | lors de la réunion ordinaire du Conseil |
| Décembre : | 7 et 8; endroit à déterminer |

## CLÔTURE

Dans le cadre des ses commentaires de clôture, le président souligne l'importance du travail accompli au cours de cette session et la contribution significative du Comité à l'évolution de la Commission.

La session est levée à 12 h 15, le 28 avril 1995.

Rédigé par Gilles Lamoureux
Le 2 août 1995

Annexe A

**SESSION 95-2 DU CCPM - LES 27 ET 28 AVRIL 1995**

**Liste de participants**

**CANADA**
T. Mike Apsey
Louise Anne-M. Comeau
Michael Cloghesy
Jacques Gérin

**MEXICO**
Iván Restrepo
María Cristina Castro S.
Guillermo Barroso Montul
Francisco Barnes de Castro

**ÉTATS-UNIS**
Peter Berle
Jonathan Plaut
Jean Richardson
John D. Wirth

**OBSERVATEURS**
Jean Boutet (Environnement Canada)
Andy Bowcott (Représentant du CPG)
Greg Cooke (BECC)
Katherine Foster (Adjointe de recherche pour le CCPM)
Ann Glumac (Président de GAC)
Adam Greene (United States Council for International Business)
Robert Hardaker (EPA)
Mary Minette (National Audubon Society)
Lena Nirk (EPA)
Kathleen Rogers (National Audubon Society)
Benoit Taillon (Consultant)
Sherry Watson (Environnement Canada)
Durwood Zaelke (Membre du NAC)

Annexe B

**SESSION DU COMITÉ 95-2**
Montréal, les 27 et 28 avril 1995

ORDRE DU JOUR

| | |
|---|---|
| **26 avril** (soirée): | Réunion informelle |
| **27 avril** : | |
| 09:00 | Ouverture de la session<br>Adoption de l'ordre du jour |
| 09:15 | Remarques du Président |
| 09:30 | Adoption du compte-rendu du 11-13 janvier |
| 09:45 | Suivi de la réunion du 11-13 janvier |
| 10:15 | Remarques du Directeur Exécutif |
| 10:45 | Programme 1995 - Mise à jour par le Secrétariat |
| 12:15 | Mise à jour - Lignes directrices sur les communications factuelles<br>- Rapport de Jean Richardson<br>- Rapport du Secrétariat |
| 13:00 | Lunch (Buffet avec le personnel du Secrétariat) |
| 14:30 | Processus de consultation : lignes directrices sur les communications factuelles |
| 16:30 | Programme de travail du CCPM : Priorités et activités |
| 17:30 | Communications à distance pour les membre du JPAC (présentation par CGI) |
| 18:00 | Ajournement |
| Soirée : | Libre |

*Comité consultatif public mixte (CCPM)*

*Comité Consultivo Público Conjunto (CCPM)*

*Joint Public Advisory Committee (JPAC)*

**SESSION DU COMITÉ 95-2**

Montréal, les 27 et 28 avril 1995

ORDRE DU JOUR
(révisé 27-04-95)

**28 avril** :

| | |
|---|---|
| 8 h | Programme 1995 de la Commission |
| | Expansion de l'ALÉNA |
| | Atelier portant sur les instruments économiques |
| | Rapport annuel / Thèmes / Études de cas |
| | Préparation de la prochaine réunion du Conseil |
| | Énoncé de la mission de la CCE |
| | Prochaines réunions du CCPC |
| | Autres questions |
| 11 h 50 | Ajournement |
| 12 h | Session à huit-clos |
| 13:00 | Clôture |

Annexe C

AVIS AU CONSEIL : N° 95-4

**Objet : Guide sur les communications factuelles**

À sa réunion des 27 et 28 avril 1995, le CCPM a examiné la situation des Lignes directrices relatives aux communications factuelles et a décidé de procéder à une consultation publique pour passer en revue l'ébauche des lignes directrices avant de la soumettre à l'approbation du Conseil.

Le Comité note que les Parties discutent encore de l'ébauche dans le but d'en arriver à une version conciliée. Le Comité exprime l'avis - et tient à faire savoir au Conseil - que le Secrétariat devrait établir une version provisoire des lignes directrices et la publier pour fins de consultation publique, et ce, sans plus de délai. Le texte, par définition, ne lierait pas les Parties.

Si l'ébauche des lignes directrices était publiée avant le 1er juin 1995, le processus de consultation permettrait de formuler des observations au Conseil, au Secrétariat et au CCPM en août, et le Conseil pourrait ainsi donner son accord à un document définitif en septembre.

Nous croyons qu'il est indispensable de procéder rapidement dans cette affaire si nous voulons conserver un esprit de coopération et ne pas perdre la confiance du public à l'égard du processus. Si le Conseil ne publie pas de document à l'intention du public, le CCPM donnera quand même son avis au Conseil.

Le 28 avril 1995